

**COMPTE RENDU  
DES QUESTIONS INSCRITES A L'ORDRE DU JOUR**

**DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE**

En application des articles L 2121-15 et 21 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est procédé à la désignation d'un secrétaire de séance.

**Monsieur Yannick CORDONNIER est désigné à l'unanimité secrétaire de séance.**

**VOTE DU TAUX DE LA TAXE D'AMENAGEMENT**

Le rapport est joint à la présente convocation.

**Adopté à la majorité (1 abstention : M. CHERY)**

**ZAC DE LA GRANGE II : VALIDATION DU C.R.A.C.L. – BILAN 2010 ET PREVISIONS 2011 – AVENANT N° 6 A LA CONVENTION DE CONCESSION – AVENANT N° 4 A LA CONVENTION D'AVANCE DE TRESORERIE**

3 Vals Aménagement a fait parvenir le compte-rendu annuel 2010 de l'extension de la ZAC de la Grange II, accompagné du bilan prévisionnel 2011 qui, du fait de son approbation devient contractuel. Ces documents sont joints à la présente convocation.

L'avenant n° 6 à la convention de concession modifie l'échéancier des versements de la participation arrêtée par l'avenant précédant.

L'avenant n° 4 à la convention d'avance de trésorerie augmente l'avance de trésorerie versée par la ville à l'opération de 400 000 euros (de 527 163 à 927 163 euros) qui seront remboursés au plus tard le 31 décembre 2016 et de manière anticipée en cas de vente importante d'une partie des terrains.

**Adopté à la majorité (1 abstention : M. CHERY)**

**CONTRAT LOCAL DE SECURITE ET DE PREVENTION DE LA DELINQUANCE**

Le rapport est joint à la présente convocation.

**Adopté à la majorité (3 abstentions : M. NAUDION – Mme GIRAUDET – M. DUJARDIN et 1 contre : M. CHERY)**

## **REHABILITATION DE L'USINE DE PRODUCTION D'EAU POTABLE DES LICES : ACCOMPLISSEMENT DES FORMALITES NECESSAIRES**

Afin de satisfaire aux diverses procédures nécessaires à la réhabilitation et à l'extension de l'usine des Lices, Monsieur le Sénateur-Maire est autorisé à instruire toutes les demandes d'autorisation et de subventions nécessaires.

**Adopté à l'unanimité**

## **AFFAIRES FONCIERES :**

### **AVENANT AU BAIL CONCLU AVEC S.N.I. POUR LA CONSTRUCTION DE LA GENDARMERIE**

Le Groupe S.N.I. a proposé de retirer du bail un terrain d'environ 2 956 m<sup>2</sup> situé hors de l'emprise de la gendarmerie (voir plan ci-joint)

**Adopté à l'unanimité**

### **ACQUISITION D'UN IMMEUBLE RUE DU GUIDAULT**

L'acquisition d'une maison, cadastrée section BD n° 351, sur un terrain de 490 m<sup>2</sup>, pour la somme de 50 000 euros, permettrait, après démolition, de réaliser un parking sécurisé avec un accès direct à la crèche pour les enfants et les parents. (voir plan ci-joint)

**Adopté à l'unanimité**

### **ACQUISITION DE DEUX PARCELLES POUR L'ELARGISSEMENT DE LA RUE DU LYS**

Deux terrains de 17 et 43 m<sup>2</sup>, sur les parcelles BD n 345 et 346, peuvent être achetés pour les sommes de 340 et 860 euros en vue de l'élargissement de la rue du Lys entre les rues Ovide Scribe et du Guidault. (voir plan ci-joint)

**Adopté à l'unanimité**

### **ACQUISITION DE DELAISSES LE LONG DE L'ENTREE DE L'AUTOROUTE**

Cofiroute a proposé la cession à la ville de 9 parcelles représentant une superficie totale de 1 467 m<sup>2</sup> sur la commune de Villefranche sur Cher pour la somme de 1 232,28 euros, sur le côté gauche de l'entrée sur l'autoroute. Ces terrains complètent la propriété Chabrais acquise par la ville. (voir plan ci-joint)

**Adopté à l'unanimité**

### **P.R.U. DU QUARTIER SAINT-MARC – ZONE DES BADAIRES – ECHANGE DE TERRAINS**

L'échange d'un terrain de 1 457 m<sup>2</sup> (partie de la parcelle BK n° 187) contre les terrains communaux de 192 m<sup>2</sup> provenant de la parcelle BK n° 229 et 1 277 m<sup>2</sup> provenant de la parcelle BK n° 230, permettra la réalisation d'un lotissement communal de 21 lots dans le secteur des Badaires. (voir plan ci-joint)

**Adopté à l'unanimité**

### **VENTE D'UN JARDIN AUX ETANGS (RUE DU PRECHE)**

Deux personnes ont demandé à acquérir le terrain cadastré section BE n° 373, de 40 m<sup>2</sup>, petit jardin dans le chemin prolongeant la rue des Drapiers. Les deux offres sont supérieures à l'estimation des Domaines et sont respectivement d'un montant de 1 250 euros (pouvant aller jusqu'à 1 502 euros) et 1 800 euros. (voir plan ci-joint)

**Retient à l'unanimité la proposition de 1 800 euros.**

### **VENTE D'UN TERRAIN CHEMIN DU CORDON BLEU**

Un terrain, devenu communal à la suite de la procédure d'intégration des biens sans maître, cadastré section CR n° 114 de 565 m<sup>2</sup>, a été estimé par les Domaines à 8 475 euros. Deux propositions d'acquisition ont été formulées de 5 000 et 9 500 euros. (voir plan ci-joint)

**Retient à l'unanimité la proposition de 9 500 euros.**

### **VENTE DE DEUX TERRAINS AU GRAND ORME**

Deux terrains, devenus communaux à la suite de la procédure d'intégration des biens sans maître, cadastrés section AO n° 204 et 205, d'une superficie respective de 675 et 990 m<sup>2</sup>, peuvent être vendus pour la somme de 6 700 euros, équivalente à l'estimation des Domaines. (voir plan ci-joint)

**Adopté à l'unanimité**

### **VENTE D'UN IMMEUBLE RUE MARCEAU**

Un immeuble, devenu communal à la suite de la procédure d'intégration des biens sans maître, cadastré section BE n° 364, 6 rue Marceau, d'une superficie de 40 m<sup>2</sup>, peut être vendu pour la somme de 4 200 euros, légèrement supérieure à l'estimation des Domaines. (voir plan ci-joint)

**Adopté à l'unanimité**

## **URBANISME**

### **CREATION D'UNE SERVITUDE AU BASSIN DE RETENTION DES TERRES FORTES**

Le propriétaire de la parcelle BY n° 467 a demandé la constitution d'une servitude sur les terrains communaux BY n° 414 et 555 pour le passage des canalisations d'eau et d'assainissement à la limite sud du bassin de rétention. Il est proposé d'accepter cette servitude qui sera constituée par acte notarié à la charge du demandeur. (voir plan ci-joint)

**Adopté à l'unanimité**

### **CONVENTION CONCERNANT LA VIABILISATION DU LOTISSEMENT DU CLOS DU CORDON BLEU**

Par convention, la Société Star Immo est autorisée à prolonger la voirie et les réseaux rue du Cordon Bleu pour la desserte du lotissement qu'elle projette sur la parcelle CW n° 145. Les travaux seront remis à la ville. (voir plan ci-joint)

**Adopté à l'unanimité**

### **ENTRETIEN DES ESPACES PUBLICS DU LOTISSEMENT « LES RESIDENCES DE BELAIR »**

La ville s'engage à entretenir les voiries, réseaux et espaces publics des deux premières tranches du lotissement des Résidences de Belair. L'ensemble sera remis à la ville à l'achèvement des trois tranches. Le Maire interviendra en ce sens à l'acte de cession par le propriétaire à l'association syndicale. (voir plan ci-joint)

**Adopté à l'unanimité**

### **DENOMINATION D'UNE RUE**

Il est proposé de confirmer le nom de « **Rue des Carrosses** » au chemin rural n°49 dit rue des Carrosses qui commence au 107 route de Blois jusqu'à son extrémité au droit de la parcelle W n° 131. (voir plan ci-joint)

**Adopté à l'unanimité**

### **CONVENTION DE SERVITUDE POUR L'INSTALLATION D'OUVRAGES DE DISTRIBUTION ET DE RACCORDEMENT E.R.D.F.**

Une convention et un acte notarié prévoient une servitude sur les parcelles BY n° 645 et 647 pour l'extension du réseau électrique rue de l'Etang du Colombier.

**Adopté à l'unanimité**

## **EXPOSITION TEMPORAIRE SUR LES 24 HEURES DU MANS : DEMANDE DE SUBVENTION**

L'espace Automobiles Matra organise une exposition sur les 24 heures du Mans du 11 mai au 5 novembre 2012. Une subvention est sollicitée du Conseil Général.

**Adopté à l'unanimité**

## **CONVENTION URBAN'S FOOT AVEC LE DISTRICT DE LOIR ET CHER DE FOOTBALL**

Le District du Loir et Cher de Football initiera les jeunes au futsal par convention avec la ville qui prête les créneaux horaires dans les gymnases.

**Adopté à la majorité (1 abstention : M. CHERY)**

## **SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS OU ORGANISMES : ATTRIBUTION ET VERSEMENT D'ACOMPTES**

Le rapport et les conventions sont joints à la présente convocation.

➤ **Attribution de subvention complémentaire au profit du C.C.A.S.**

Accepte, à l'unanimité, de verser une subvention de 60 000 euros au C.C.A.S.

➤ **Attribution de subvention à l'ACR - Gymnastique**

Accepte, à l'unanimité, de verser une subvention de 1 000 euros à l'ACR - Gymnastique

➤ **Attribution de subvention à l'Union Sportive Franco-Turque de Romorantin**

Accepte, à l'unanimité, de verser une subvention de 1 500 euros à l'Union Sportive Franco-Turque Romorantin

➤ **Attribution de subvention à Saint-Roch City Romorantin**

Accepte, à l'unanimité, de verser une subvention de 1 500 euros à Saint-Roch Romorantin

➤ **Attribution de subvention au Centre de Loisirs**

Accepte, à l'unanimité, de verser une subvention de 3 000 euros au Centre de Loisirs

➤ **Versement d'acomptes à un certain nombre d'associations et organismes**

**Adopté à l'unanimité**

## **DECISIONS MODIFICATIVES DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES**

Le rapport est joint à la présente convocation.

➤ **Décision modificative n° 3 du budget principal**

Adopté à la majorité (3 abstentions : M. NAUDION – Mme GIRAUDET – M. DUJARDIN et 1 contre : M. CHERY)

➤ **Décision modificative n° 1 du budget annexe des Transports Scolaires**

Adopté à la majorité (3 abstentions : M. NAUDION – Mme GIRAUDET – M. DUJARDIN et 1 contre : M. CHERY)

➤ **Décision modificative n° 2 du budget annexe de l'Eau**

Adopté à la majorité (3 abstentions : M. NAUDION – Mme GIRAUDET – M. DUJARDIN et 1 contre : M. CHERY)

➤ **Décision modificative n° 1 du budget annexe de l'Assainissement**

Adopté à la majorité (3 abstentions : M. NAUDION – Mme GIRAUDET – M. DUJARDIN et 1 contre : M. CHERY)

➤ **Décision modificative n° 2 du budget annexe Loisirs, Culture, Pyramide et Sudexpo**

Adopté à la majorité (3 abstentions : M. NAUDION – Mme GIRAUDET – M. DUJARDIN et 1 contre : M. CHERY)

➤ **Décision modificative n° 1 du budget annexe de l'Immobilier d'Entreprise**

Adopté à la majorité (3 abstentions : M. NAUDION – Mme GIRAUDET – M. DUJARDIN et 1 contre : M. CHERY)

## **AUTORISATION DE MANDATER LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET DE L'EXERCICE 2012**

Le rapport est joint à la présente convocation.

Adopté à la majorité (3 abstentions : M. NAUDION – Mme GIRAUDET – M. DUJARDIN et 1 contre : M. CHERY)

## **DESIGNATION DU DIRECTEUR DE LA REGIE DES TRANSPORTS**

Le décret 2001-184 du 23/02/2001 oblige à nommer un directeur pour la régie des transports. Il est proposé Monsieur Jean-Jacques Mabilais responsable du parc automobile, du garage et des transports en commun.

**Adopté à l'unanimité**

## **PERSONNEL COMMUNAL**

Le rapport, le tableau des I.S.S., le règlement intérieur et les annexes I et II sont joints à la présente convocation.

➤ **Tableau des effectifs**

Adopté à la majorité (3 abstentions : M. NAUDION – Mme GIRAUDET – M. DUJARDIN)

➤ **Régime indemnitaire**

Adopté à la majorité (3 abstentions : M. NAUDION – Mme GIRAUDET – M. DUJARDIN)

➤ **Personnel mis à disposition par la Direction Générale de l'Armement (DGA)**

Adopté à la majorité (3 abstentions : M. NAUDION – Mme GIRAUDET – M. DUJARDIN)

➤ **Indemnité de conseil au Receveur Municipal**

Adopté à l'unanimité

➤ **Mises à disposition : renouvellement**

Adopté à la majorité (3 abstentions : M. NAUDION – Mme GIRAUDET – M. DUJARDIN)

➤ **Médiathèque – Service des Conférences – Musée de Sologne : rémunération des intervenants**

Adopté à l'unanimité

➤ **Elections Sénatoriales – Frais de restauration**

Adopté à la majorité (1 contre : M. CHERY)

➤ **Attribution et utilisation des véhicules de fonction et de service – Règlement intérieur**

Adopté à l'unanimité

## **COMMUNICATION DU RAPPORT D'ACTIVITES 2010 DU S.I.D.E.L.C.**

Le rapport d'activités du Syndicat Intercommunal de Distribution d'Electricité de Loir et Cher pour l'année 2010 est joint à la présente convocation.